

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 19 février 2008

Suite à la manifestation organisée par l'UFAC pour réclamer la gratuité des transports pour les Anciens combattants, le Président du SYTRAL a reçu ce jour une délégation de leurs représentants

Au cours de cette entrevue deux sujets principaux ont été évoqués :

- la gratuité pour les porte-drapeaux,
- la gratuité des transports sur tout le réseau TCL pour l'ensemble des Anciens combattants.

Concernant le premier point, le Président du SYTRAL - confirmant la décision favorable de principe prise par le Comité syndical du 20 décembre 2007 - s'est engagé à soumettre au Comité syndical du 6 mars ses modalités d'application : 150 cartes Tecely seront attribuées aux présidents d'association, charge à eux de les répartir ensuite. Ces cartes spécifiques devront être utilisées exclusivement par les porte-drapeaux et uniquement à l'occasion de trajets effectués pour se rendre sur les lieux de manifestations commémoratives.

Concernant la gratuité ou les tarifs préférentiels sur le réseau, le Président a tenu à rappeler tout d'abord que le devoir de solidarité nationale à l'égard des Anciens combattants était du ressort de l'Etat et non des collectivités. Il a également insisté sur le fait, que contrairement aux idées répandues, seuls trois réseaux parmi les grands réseaux français accordaient ce type d'avantages et sous conditions, d'âge notamment.

Enfin et considérant que la tarification spécifique a un coût non négligeable, le SYTRAL doit évaluer financièrement les implications. Le nombre des bénéficiaires potentiels a également besoin d'être affiné. En accord avec les représentants d'associations d'Anciens combattants il a donc été convenu d'une réunion de travail et de clarification d'ici la fin du mois de mars.